

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

28 Mai 2020

PRESENTS : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Sylvain BREGEON, Jean-Pierre TRIJAU, Richard ZUCCHI, Michel COURARIE, Jacques MORELLET, BRIMEAUD David, Mesdames Valérie DUTROP, Catherine PEROUX, KEIMPEMA Carla, DESGRANGES Nolwen.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 Mai 2020 à 20h30, en séance ordinaire, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 20 Mai 2020 et affichée le même jour.

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'Adjoints,
- Election des Adjoints,

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions :

1/ELECTION DU MAIRE

Monsieur Jacques MORELLET le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 11 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie (article L 2121-17 du CGCT).

Le Président a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.21222-7 du code général des collectivités territoriales.

Membres du bureau :

Madame Valérie DUTROP : secrétaire de séance.

Messieurs COURARIE et ZUCCHI : assesseurs.

Election du Maire

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, muni de l'enveloppe fournie par la mairie, l'a déposée dans l'urne.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
RESTE : pour le nombre des suffrages exprimés :	11
Majorité absolue	6

Nom prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres et en lettre	
LAVALLADE Jean-Jacques	11	Onze

Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire à l'issue du premier tour de scrutin et a été immédiatement installé.

2/DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les Articles L. 2122-2 et L. 2122-7-2,

Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'Adjoints au Maire appelés à siéger,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30 % maximum de l'effectif total du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- La création de 3 postes d'adjoints.

3/ELECTION DES ADJOINTS.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122 et suivants,

Vu la délibération n° 2014-12 déterminant le nombre d'adjoints,

Considérant que le nombre d'adjoints au Maire de la Commune est fixé à trois,

Le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Membres du bureau :

Madame Valérie DUTROP : secrétaire de séance.

Messieurs COURARIE et ZUCCHI : assesseurs.

Election du premier Adjoint

Résultat du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
RESTE : pour le nombre des suffrages exprimés :	10
Majorité absolue	6

nom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres et en lettre	
BREGÉON Sylvain	10	dix

Monsieur BREGÉON Sylvain a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Election du deuxième Adjoint

Résultat du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
RESTE : pour le nombre des suffrages exprimés :	11
Majorité absolue	6

Nom prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres et en lettre	
Catherine PEROUX	11	onze

Madame Catherine PEROUX a été proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée.

Election du troisième Adjoint

Résultat du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
RESTE : pour le nombre des suffrages exprimés :	10
Majorité absolue	6

Nom prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres et en lettre	
TRIAU Jean-Pierre	11	onze

Monsieur TRIAU Jean-Pierre a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

4/LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU

Monsieur le Maire distribue un exemplaire de la charte de l'élu local et procède à la lecture de celle-ci.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H30